

DEPARTEMENT  
SOMME  
ARRONDISSEMENT  
AMIENS

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

**N°131/2025**

**Communauté de Communes Nièvre et Somme**  
2 Allée des Quarante - BP 30214 - 80420 FLIXECOURT  
Tél : 03/22/39/40/40

Membres titulaires en exercice : 55

Membres titulaires présents : 36

Membres votants : 43

L'an Deux mille vingt-cinq, le lundi 24 novembre, le Conseil communautaire de la Communauté de Communes Nièvre et Somme légalement convoqué le lundi 17 novembre, s'est réuni au siège de la CCNS à Flixecourt sous la présidence de Monsieur René LOGNON, Président.

Etaient présents tous les délégués titulaires suivants :

Mmes BENEDINI, DUFRENOY, LEPOIX, DIRUY, ROUSSEL, SOUILLARD, DE ALMEIDA, LICOUR, LEMAIRE, CERNEY,  
Mrs PINCHON, LEITAO, HERBETTE, FOURCROY, DELASSUS, POISSON, DELFOSSE, MARECHAL, LOGNON, DELAFOSSE, GUILLOT, MAUGER, BEC, FRANCOIS, WALIGORA, TIRMARCHE, DELVILLE, BELLAREDJ, HENRY, PARMENTIER, CARLE, DELATTRE, BOULARD, DUCROTOY, GROSSEL, LEBLANC J-M.

Etaient excusés, absents tous les délégués titulaires suivants :

Mmes CHEVALIER, LEBRUN, CAPRON, MINET, ALEXANDRE A.,  
Mrs DE LIMERVILLE, CARLIER, VIGNON, ALEXANDRE E., LEULIER, GAILLARD, COLOMBEL, CARPENTIER, MADANI-BUTIN, BLAIZEL, OLIVIER, LOUETTE, BOULLET, LEBLANC D.

Pouvoirs :

Mme LEBRUN donne pouvoir à Mme DIRUY  
Mme MINET donne pouvoir à Mme DE ALMEIDA  
Mme ALEXANDRE A. donne pouvoir à Mme CERNEY  
Mr CARLIER donne pouvoir à Mme LEPOIX  
Mr DE LIMERVILLE donne pouvoir à Mr DELATTRE  
Mr GAILLARD donne pouvoir à Mr DELAFOSSE  
Mr OLIVIER donne pouvoir à Mr WALIGORA

Secrétaire de séance : Mme ROUSSEL

**OBJET : CREATION D'UN ESPACE DE VIE SOCIALE (EVS)**

La séance étant ouverte,

Vu les statuts de la Communauté de Communes,

Madame la Vice-Présidente présente le projet de création d'un Espace de Vie Sociale (EVS) qui serait implanté sur la commune d'Ailly sur Somme.

L'espace de vie sociale est une structure de proximité qui s'adresse à tous les publics, a minima, les familles, les enfants et les jeunes. Il développe prioritairement des actions collectives permettant :

- le renforcement des liens sociaux et familiaux, et les solidarités de voisinage,
- la coordination des initiatives favorisant la vie collective et la prise de responsabilité des usagers.

La création d'un EVS est subordonnée à l'élaboration du projet social issu d'un diagnostic territorial et à un agrément de la CAF.

Le projet social est impérativement élaboré dans le cadre d'une démarche participative associant les bénévoles et les habitants-usagers.

Pour mettre en place cet EVS, Madame la Vice-Présidente propose de conventionner pour une durée de 3 ans avec PEP 80.

Le budget prévisionnel pour les années 2026 à 2028 s'élève à 67 500 € par an avec une participation de la Communauté de Communes de 22 176 € pour l'année 2026, 27 176 € pour l'année 2027 et 32 176 € pour l'année 2028.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré à :

42 voix POUR,

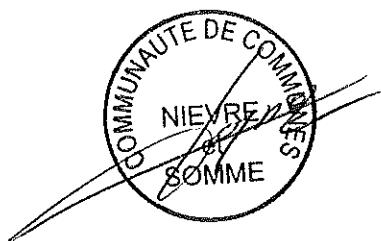
1 voix CONTRE : Mr DE LIMERVILLE ayant donné pouvoir à Mr DELATTRE,

0 ABSTENTION,

- APPROUVE la création d'un Espace de Vie Sociale sur la commune d'Ailly sur Somme aux conditions définies ci-dessus,
- AUTORISE le Président à signer la convention 2026-2028 avec les PEP 80 relative à la mise en place de cet EVS,
- AUTORISE le Président à signer tout document relatif au bon déroulement de cette affaire.

Fait et délibéré en séance les jours, mois et an indiqués ci-dessus.

Pour extrait conforme,  
Le Président.



Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire compte tenu de sa transmission en préfecture le 27 novembre 2025 et de sa publication le 1<sup>er</sup> décembre 2025.

